



Bordeaux, le 14 mars 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise à 2 x 3 voies de la rocade ouest de Bordeaux

Lancement des travaux entre les échangeurs 13 et 15

L'État poursuit la mise à 2x3 voies de la rocade ouest en engageant les travaux entre les échangeurs 13 (Pessac Alouette) et 15 (vers Bayonne) à compter du 18 mars prochain. Ce chantier qui représente un investissement de 40 M€, est financé par l'Etat (75%) et la CUB (25%).

Les travaux consisteront à créer une 3^{ème} voie dans les deux sens de circulation, tout en reprenant l'ensemble de la chaussée existante ; à implanter des écrans acoustiques destinés à atténuer les nuisances sonores auxquelles sont exposées les zones d'habitat riveraines de la rocade ; et à réaliser des aménagements paysagers.

Le chantier se déroulera en **3 phases successives** :

- Phase 1 (*mars*) : aménagement d'une voie temporaire de circulation sur la bande d'arrêt d'urgence actuelle ;
- Phase 2 (*avril - décembre*) : création d'une nouvelle voie sur le terre-plein central et reprise de la voie de gauche ;
- Phase 3 (*2014*) : réfection de la voie de droite et restitution de la bande d'arrêt d'urgence, protections acoustiques, travaux d'assainissement et de réseaux en bordure de la rocade, aménagements paysagers.

Une gêne minimisée pour les usagers

Le chantier a été organisé de manière à maintenir, autant que possible, deux voies de circulation dans les deux sens : seuls les travaux de la phase 1, réalisés exclusivement de nuit, entraîneront une circulation restreinte sur une voie.

Le chantier nécessitera néanmoins le rétrécissement de la largeur des voies. Aussi, pour des raisons de sécurité, **la vitesse de circulation sera réduite à 70 km/h sur l'ensemble de la section**. Une attention particulière sera portée à l'information à proximité de la zone de travaux, afin de garantir la sécurité des usagers.

Le développement durable au cœur de l'opération

Les aménagements permettront une meilleure insertion environnementale de la rocade avec :

- la mise en œuvre d'un système de collecte et de traitement des eaux de pluie et de confinement des pollutions accidentelles;
- la pose d'écrans acoustiques pour améliorer le cadre de vie des riverains.

Concernant les travaux, plusieurs plans de respect de l'environnement sont mis en œuvre (gestion des déchets, nettoyage du chantier, etc.). Les entreprises sont par ailleurs soumises à un système de prime/pénalité en fonction de leur consommation en ressources non renouvelables, énergie, eau, émissions de gaz à effet de serre. Enfin, une clause dans les marchés attribués réserve une part des heures de travail à des personnes en difficulté d'insertion.